

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-072 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 49 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 61

Etaients présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaients excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

Etaients excusés et suppléés : Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

Etaients excusés : Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

Etaients absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

Objet : Convention de partenariat pour l'entretien des circuits de randonnée

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 5 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

VU les délibérations n°2018-132 du 2 juillet 2018 et 2018-256 du 20 décembre 2018, concernant le schéma communautaire de la randonnée ;

CONSIDERANT la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que, par délibération du 6 juillet 2017, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) validait la stratégie touristique de la Plaine de l'Ain positionnant les activités de pleine nature comme un des points forts de son offre.

La CCPA s'est dotée le 1^{er} janvier 2017 de la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire, sur les 53 communes de son territoire.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre réalise actuellement un audit des circuits communautaires. Les défauts d'entretiens reviennent de manière récurrente, ils gênent parfois le passage des randonneurs mais peuvent aussi présenter un danger.

.../...

Le petit entretien a lui été confié au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui mandate des clubs locaux de randonneurs. En complément du travail des baliseurs, l'Association des Brigades Nature Ain pourraient assurer les travaux d'entretien et de nettoyage des végétaux.

En accord avec l'association de d'insertion sociale et professionnelle, une enveloppe prévisionnelle de 10 000 euros serait provisionnée pour :

- L'élagage
 - Le débit des arbres et chablis qui occultent les chemins
 - Le nettoyage des abords
 - Le débroussaillage
 - L'ouverture de circuit
- sur les circuits inscrits au PDIPR.

L'association interviendra à la demande sur la base de l'audit réalisé par le CDRP mais aussi dans le cas de signalements des usagers ou des communes. Il est important de faire remonter tous les dysfonctionnements à la CCPA.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la convention avec l'association Brigades Nature Ain.
- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024
Publiée le 05 AVR. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

